Usages des anthelminthiques
Problématiques et pratiques en élevage caprin laitier

Auteurs :
Claire Bonnefous - Stagiaire Ingénieure Agronome - Anses Ploufragan-Plouzané-Niort (adresse actuelle : claire.bonnefous@inrae.fr)
Carine Paraud - Unité Pathologie et Bien-Etre des Ruminants - Anses Ploufragan-Plouzané-Niort (carine.paraud@anses.fr)
Nathalie Jarrige - Unité Epidémiologie et appui à la surveillance - Anses Lyon (nathalie.jarrige@anses.fr)

anses
agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail
Connaître, évaluer, protéger

Contexte et objectif

L'élevage au pâturage est encouragé mais il entraîne inéluctablement l'infestation des animaux par des parasites, principalement des nématodes du tube digestif (strongles gastro-intestinaux). La gestion de ces infestations implique l'utilisation de médicaments anthelminthiques strongylicides vis-à-vis desquels de nombreuses résistances ont déjà été constatées. Très peu de produits sont disponibles pour les petits ruminants : un seul produit (à base d'éprinomectine) est autorisé avec un temps d'attente zéro jour pour le lait. Ce produit doit être administré par voie *pour-on,* mais des remontées de terrain laissent à penser que ce produit est fréquemment administré par voie orale.

Objectif : réaliser une enquête auprès d'éleveurs caprins pour connaître leurs pratiques d'utilisation des anthelminthiques strongylicides et en particulier de l'éprinomectine

Matériels et méthode

GDS France
L'action sanitaire ensemble

Une enquête par questionnaire, adressée par mail aux éleveurs *via* leur GDS départemental

- Public visé : éleveurs caprins laitiers (> 25 chèvres), adhérents au GDS
- Zone visée : France métropolitaine
- Période d'enquête : 19 avril -19 juin 2019

Echantillon d'étude :

- 40 GDS ont transmis le questionnaire, 3913 éleveurs contactés
- Taux de réponse : 7,9 %
- Echantillon final : 240 éleveurs caprins inclus (Carte 1)
  dont éleveurs avec chèvres/chevrettes ayant un accès à l'extérieur (68 %)
  dont pâturage (80 %)

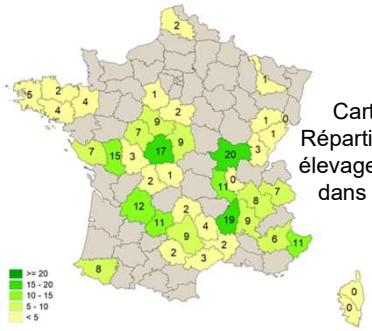

Carte 1 : Répartition des élevages inclus dans l'étude

Principaux résultats

Traitements anthelminthiques

- 60 % des éleveurs (85 % chez les pâturants) ont traité au moins une fois dans les 12 mois précédant l'enquête.
- Traitements systématiques (sans signe clinique) : 41 % de ceux ayant traité (moment le plus souvent cité : tarissement)
- Traitements sur suspicion : 73 % de ceux ayant traité (avec confirmation par coproscopie dans 80 % des cas)

Utilisation de l'éprinomectine

- 73 % des éleveurs ayant réalisé un traitement anthelminthique ont utilisé de l'éprinomectine, dont 86 % sous forme d'Eprinex® Multi *(posologie autorisée : 2 mL/10 kg par voie pour-on)*
- Raisons de ce choix : temps d'attente (92 %), prescription/conseil du vétérinaire (73 %), efficacité (62 %)
- Voies d'administration utilisées : — Dose majoritairement utilisée pour chacune des voies :
  - Voie ***pour on*** (68 %) — 2 mL/10 kg de poids vif (64 %)
  - Voie **orale** (39 %) — 1 mL/10 kg de poids vif (61 %)
- Selon les éleveurs, la voie orale a été conseillée le plus souvent par leur vétérinaire (cité par 73 % des éleveurs), un autre éleveur (25 %), le technicien de l'élevage (18 %). Dans 20 % des cas, il s'agissait d'une initiative personnelle de l'éleveur.

Méthodes de gestion du parasitisme non allopathique (autres que la gestion du pâturage) : 36 % des éleveurs dont aromathérapie (49 %), plantes médicinales (20 %), distribution de plantes riches en tanins condensés (20 %).

Conclusion

Cette enquête a permis d'objectiver sur la base de données de terrain, l'importance de l'utilisation de l'éprinomectine chez les caprins laitiers : 73 % des élevages caprins ayant effectué un traitement anthelminthique dans les 12 mois précédant l'étude avaient eu recours à l'éprinomectine. Les résultats ont permis d'objectiver que les proportions de traitements à base d'éprinomectine réalisés par voie orale étaient élevées dans les élevages caprins (39 %). Une variabilité importante des doses administrées a aussi été constatée pour ce produit pour lequel seules la voie *pour-on* et la dose 2 mL/10 kg sont autorisées.

L'existence et la poursuite de ces pratiques dans le temps n'est pas sans risque pour la sélection de strongles gastro-intestinaux résistants à l'éprinomectine.

Les auteurs remercient GDS France pour la participation à la construction de l'enquête et sa diffusion dans le réseau des GDS, les GDS départementaux qui ont diffusé l'enquête et les éleveurs qui ont répondu au questionnaire.